

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Ajaccio, le 03/07/2019

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE CORSE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
Division Missions Domaniales
2, avenue de la Grande Armée
BP 410

Madame la Directrice départementale des
Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud
Service de la Mer et du Littoral

20191 AJACCIO cedex

Téléphone 04 95 51 95 06

FIXATION DES CONDITIONS FINANCIERES

ZMEL de Saint Cyprien Commune de LECCI

Demandeur : Commune de LECCI

Adresse : baie de Saint Cyprien

Nature et superficie objet de la redevance:

Zone new love 61 postes de mouillage (corps morts)

Zone Tour 41 postes de mouillage (corps morts)

1 ponton flottant 330 m² (82 postes)

En contrepartie du transfert d'exploitation de la ZMEL située sur le domaine public maritime sise Saint Cyprien à LECCI ainsi que des avantages de toute nature procurés par l'utilisation du bien, le gestionnaire (Commune de Porto Vecchio) s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public dont le montant a été déterminé conformément aux principes énoncés aux articles L 2125-1 et L 2125-3 du CG3P.

Article 1 : Montant de la redevance :

- La part fixe de la redevance annuelle est fixée à **15 570 €**

La révision de ce montant s'effectuera chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix TP02 au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Article 2 : Modalités de paiement de la redevance

La redevance est payable d'avance à la caisse de la Direction régionale des Finances Publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud dès signature de la convention de gestion de la ZMEL,

Pour le directeur régional des finances publiques,
Le responsable de la Division Missions Domaniales,



Jean-Pascal COURCOUX
Administrateur des finances publiques adjoint